

## INFORMATION

### FRAIS SCOLAIRES 2022-2023

#### Prévisions tarifaires

A ce jour, la région Nouvelle-Aquitaine ne nous a pas communiqué d'informations concernant l'évolution des tarifs de pension et demi-pension pour l'année civile. Nous maintenons donc les tarifs actuels jusqu'à nouvel ordre.

	Demi-pension - 4 jours	Demi-pension - 5 jours	Internat
<b>Année</b>	<b>422 €</b>	<b>530 €</b>	<b>1470 €</b>
Septembre – décembre 2022	162.78 €	201.76 €	559.60 €
Janvier – Mars 2023	129.61 €	162.61 €	451.02 €
Avril – Juillet 2023	129.61 €	165.63 €	459.38 €

#### Modalités du prélèvement automatique

Si vous avez choisi de régler les frais scolaires par prélèvement automatique, la cité scolaire Jean Moulin vous propose une mensualisation sur 9 mois selon l'échéancier suivant :

Date du prélèvement	Montant maximal prélevé		
	Demi-pension – 4j	Demi-pension - 5j	Internat
7 octobre 2022	60	75	200
7 novembre 2022	60	75	200
<b><i>Pas de prélèvement en décembre</i></b>			
6 janvier 2023	AJUSTEMENT T1 *		
6 février 2023	45	60	165
6 mars 2023	45	60	165
6 avril 2023	AJUSTEMENT T2 *		
5 mai 2023	35	45	125
6 juin 2023	35	45	125
6 juillet 2023	AJUSTEMENT T3 *		

\* Le montant des prélèvements est ajusté à chaque fin de trimestre en fonction du montant exact à régler.

***! Attention ! Si votre enfant est bénéficiaire d'une bourse nationale, nous vous demandons de bien vouloir régler par chèque, virement ou espèces.***

Le Service Gestion